

## 1. Mise en contexte et objectifs

**60 000 membres unis par une mission commune** – L'AREQ a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits culturels, sociaux, économiques et environnementaux de ses membres et des personnes âgées et de contribuer à la réalisation d'une société égalitaire, démocratique, solidaire et pacifiste. Puis, l'AREQ souscrit au principe d'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes.

**Inspirés par d'autres définitions de la bienveillance, le groupe de travail ayant contribué à l'élaboration de la présente politique la définit comme suit : un état d'être et d'agir reflétant une volonté de faire le bien envers autrui. Elle se manifeste, notamment, par des attitudes de gentillesse et de respect, rendant les relations interpersonnelles plus harmonieuses et contribuant à rendre le climat social positif.**

La présente politique vise à promouvoir un environnement positif, respectueux et inclusif dans tous les champs d'activité de notre association, lesquels sont énumérés au point 2. Qui plus est, elle transcende nos divers paliers de gouvernance, à savoir le niveau sectoriel, régional et national.

De plus, cette politique entend prévenir et contrer les situations menant à des conflits, mais ne se substitue pas à la [Pratique administrative de règlement des conflits](#), laquelle date de 2014 et demeure en vigueur.

## 2. Champs d'application de la politique

Cette politique régit chaque événement découlant de l'AREQ, qu'il soit sectoriel, régional ou national.

Elle s'étend également à toutes communications informatiques.

## 3. Personnes visées

Sont assujettis à cette politique toutes les personnes membres de l'AREQ, l'équipe d'employés et la direction.

#### 4. Valeurs fondamentales et principes directeurs

Cette politique reflète la volonté de l'AREQ de bâtir un espace de collaboration empreint de respect et d'empathie, où chacun se sent valorisé et soutenu.

En ce sens, elle constitue un cadre de références permettant à chaque personne d'agir conformément à ce qui est attendu en termes de bonnes conduites. Celles-ci reposent sur des valeurs fondamentales :

- **Collaboration** : Encourager l'entraide et le travail d'équipe, dans le respect des réalités et limites de chaque personne;
- **Respect** : Reconnaissance de la dignité, des droits et des contributions de chacun, peu importe leur rôle dans l'association;
- **Empathie** : Se montrer à l'écoute des besoins des personnes, les soutenir du mieux que nous le pouvons et sans jugement.

La bienveillance au sein de l'AREQ dépend aussi de certains principes directeurs :

- L'expression des opinions de chacun, sous la forme d'un dialogue harmonieux;
- L'interdiction de toutes formes d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination;
- Le maintien d'une attitude calme et ouverte dans les débats, dans les interventions au micro lors d'instances et dans la gestion des conflits pour favoriser un règlement rapide.

#### 5. Rôles et responsabilités

Tous les membres de l'AREQ et son personnel salarié sont responsables de l'application de cette politique de bienveillance.

En ce sens, le partage, la mise en valeur et le signalement des situations allant à l'encontre de cette politique sont des responsabilités partagées entre tous.

#### 6. Mise en œuvre

Quiconque souhaitant signaler une situation allant à l'encontre de la présente politique pourra choisir de :

- joindre la personne occupant le rôle de présidente au sein de son conseil sectoriel ou régional;  
Ou
- communiquer avec une personne de confiance faisant partie de la direction de l'AREQ.

**Au besoin, la procédure prévue dans la *Pratique administrative de règlements de conflit* sera appliquée.**

#### Conclusion

La bienveillance est un pilier fondamental de notre organisation. En adoptant ces principes, nous renforçons nos liens, favorisons le bien-être collectif et contribuons à un environnement inclusif et épanouissant.

Cette politique a été rendue possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes :

**À titre de responsables politiques :** Brigitte Roy et Martin St-Pierre

**À titre de membres du groupe de travail sur la politique de bienveillance :**  
Renée Dallaire, Maurice Deschênes et Jean-Claude Lavoie

**À titre de conseiller responsable du dossier :** Charles-David Duchesne

Merci à vous pour votre précieuse contribution.